



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN MOLINES EN QUEYRAS

Présents : EYMEOD Valérie, LEMENACH Arielle, MARTIN Francis, POUGEOL Anne, HOFFMANN Jean Paul, LAGET François

Absents : FANTINI Damien, MORETTON Sébastien, CHAIX Magali, BLANC DEBRUNE Catherine, LOY Thierry (pouvoir à MARTIN Francis)

Secrétaire de séance : POUGEOL Anne

1/ Approbation du compte rendu du 16 avril 2018

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 16 avril 2018 joint aux convocations de la présente séance.

Vote : pour à l'unanimité

2/ Convention – Groupement de commande pour l'organisation de transport routier non-urbain collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras pour la saison estivale 2018

Le Maire rappelle les modalités d'organisation des navettes touristiques estivales sur le territoire du Queyras et propose au Conseil Municipal d'accepter de confier à la Commune de RISTOLAS, par convention, la mise en place d'un groupement de commandes pour la conclusion d'un marché de transport routier non-urbain collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras pour la saison estivale 2018.

Vote : unanimité

3/ Prise en charge des forfaits de ski pour les enfants scolarisés sur la commune

Monsieur le Maire propose la prise en charge des 20% restant au niveau du prix des forfaits de ski pour les enfants scolarisés sur la commune, le reste étant financé par la Régie des remontées mécaniques.

Le montant est de 2543,60€ pour la saison d'hiver 2017/2018

Vote : pour à l'unanimité

4/ Reconduction de la convention cadre relative à l'entretien des sentiers

Depuis 2011, pour les sentiers restés de compétence communale, le Parc et les Communes ont passé une convention triennale pour clarifier leur rôle respectif et proposer un cadrage de l'action «entretien des sentiers» que les communes pourraient confier au Parc. Le Maire indique qu'il s'agit aujourd'hui de reconduire cette convention pour la période 2017-2019.

Vote : pour à l'unanimité

5/ Révision générale du PLU : débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Afin d'animer le débat, Monsieur le Maire propose de présenter les différents points du PADD pour en débattre.

Après échanges et discussions, les membres du conseil municipal valident les orientations suivantes :

ORIENTATION 1 : CONSOLIDER L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE COMMUNALE

ORIENTATION 2 : PERENNISER LE DEVELOPPEMENT A L'ANNEE :

ORIENTATION 3 : MODERER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

ORIENTATION 4 : INTEGRER LES PAYSAGES, L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENTS COMMUNAUX

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Demande de subventions complémentaires pour la sortie scolaire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les enseignantes de l'école de St-Véran sollicitent la commune de Molines-en-Queyras dans le cadre d'un voyage scolaire pour les classes de CE/CM prévu en Juin à Paris et St-Malo. La première subvention votée était de 2100€, cependant un surcoût, dû notamment aux transports, nécessiterait une subvention complémentaire. Une demande de 150€ supplémentaires est sollicitée afin de pouvoir financer convenablement ce projet. Il a été spécifié que la même demande avait été faite et acceptée à la Mairie de Saint-Véran.

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des communes
Les dispositions de l'arrêté ministériel en cours précisent les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes. Le Maire propose d'accorder à Monsieur FLEURET Didier cette indemnité de conseil s'élevant à 136,57€.

Vote : POUR : 5

ABSTENTIONS : 2

8/ Autorisation pour l'achat d'un véhicule utilitaire léger communal quatre roues motrices

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire léger communal quatre roues motrices. Le montant de l'achat de ce nouveau véhicule s'élève à 15.800€HT. Le financement pourrait être assuré par le département des Hautes Alpes à hauteur de 36 % soit 4362 € Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Vote : Pour à l'unanimité

9/ Attribution du marché de travaux de la piste de luge lot « démolition

Après analyse des différentes offres, il résulte que le marché lot 3 « démolition » a été attribué à l'entreprise « Bucci frères » lors de la délibération du 13 Septembre 2017 pour un montant de 20.600€HT.

Vote : Pour à l'unanimité

10/ Déclassement de l'ancienne école de Fontgillarde dans le projet de vente du bâtiment

Considérant l'avis favorable daté du 15 Mai 2018 de l'inspecteur d'académie des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes, Monsieur MAHEU Philippe, concernant le dossier de vente de l'ancienne école du hameau de Fontgillarde, monsieur le maire expose aux membres du Conseil municipal la nécessité de déclasser ce bien au préalable afin de l'incorporer au domaine privé communal.

Vote : Pour à l'unanimité

11/ Autorisation de Monsieur le Maire à signer, avec la Communauté de Communes, la convention de mise à disposition de la compétence Assainissement des eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle que dans un souci de bonne organisation des services, la commune de Molines et la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras sont convenus que des services de la commune sont mis à disposition de la CCGQ en raison du transfert partiel de la compétence considérée : assainissement des eaux pluviales. La mise à disposition des services de la commune au profit de la CCGQ fait l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire de la mise à disposition des frais de fonctionnement de ce dernier.

Vote : Pour à l'unanimité

12/ Souscription à un prêt bancaire dans le cadre des travaux de la piste de luge

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été faite pour souscrire à un contrat de prêt d'une somme de 1520000€ destinée à financer les travaux de la piste de luge. Il est proposé au Conseil Municipal de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Alpes Provence un emprunt de 1520000€

Vote : Pour à l'unanimité

13/ Motion pour le maintien des urgences nocturnes de l'hôpital d'Embrun

Les urgences de l'hôpital accueillent, outre les résidents du canton et des territoires voisins, tous les établissements scolaires, les établissements et maisons d'accueils spécialisés, les stations de ski, les centres de vacances etc. Le service de nuit paraît donc indispensable afin de maintenir le terme « d'urgences » et non de « service de soins non programmés ». En plus de réduire la possibilité d'un accès rapide aux soins, cela mobilise davantage les pompiers et multiplient leurs gardes nocturnes. De ce fait, la population des communes de ce territoire ainsi que les élus demandent le maintien du service nocturne des urgences de l'hôpital d'Embrun

Vote : Pour à l'unanimité

14/ Participation financière pour l'association « Les Fountgillencs »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association « Les Fountgillencs » a fait une demande de participation financière à la mairie afin de réaliser leur brochure sur « le canal de Rouchas Frach ». Ces brochures de 24 pages seront tirées en 300 exemplaires. Monsieur le Maire précise que le logo de la mairie figurera sur la brochure. Monsieur le Maire propose une participation financière à hauteur de 474€TTC et expose qu'afin de pouvoir verser cette participation, il est nécessaire d'acter cette décision.

Vote : Pour à l'unanimité

Questions diverses :

- Plancher de l'église Saint Romain : il est décidé de prendre contact avec M TRUBERT, en charge des monuments historiques
- Projet de la piste de luge : les travaux ont démarré et ils devraient durer 6 mois pour une ouverture prévue en début d'hiver 2018/19
- Projet d'aménagement d'un tapis roulant : des contacts ont été pris auprès d'entreprises spécialisées pour voir la faisabilité du projet pour accéder à la future piste de luge
- Coupe de bois façonné : suite au courrier de l'association des chasseurs, une réunion de concertation sera organisée avec l'ONF

- Projet d'une terrasse couverte motorisée au restaurant les amoureux : suite aux échanges sur l'opportunité du projet et des conditions financières présentées, le conseil municipal émet un avis favorable sur la finalité du projet. Il convient de déposer le permis de construire et de définir les matériaux à utiliser.
- Projet d'un composteur à Fontgillarde, le lieu d'implantation devra être défini.
- Le déneigement du Col Agnel a débuté et son ouverture est prévue pour la mi-juin

Questions du public :

-Améliorer la route de la sèche lors des travaux forestier sur le sommet bucher

-PLU : la mairie ne dispose pas la maîtrise sur le projet d'aménagement vers la muande mais M le Maire propose de solliciter le cabinet d'urbanisme pour connaître les modalités de dépôt d'Unité Touristique Nouvelle.

-Une Assemblée Générale de l'association d'animagnel sera organisée durant l'automne et le bureau sera renouvelé.

Le prochain conseil municipal est prévu fin juin ou début juillet

Fin de la séance à 19h00

Le Maire
Francis MARTIN

